

RESTAURATION SCOLAIRE – ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES – TRANSPORT SCOLAIRE



Restauration scolaire

Le restaurant scolaire de Sainte Catherine de Fierbois fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La mise en place et la surveillance des repas sont assurées par le personnel communal. Chaque enfant amènera chaque lundi un sac contenant une serviette propre à son nom. L'inscription est obligatoire et elle vaut pour l'année 2017-2018.

Pour l'année scolaire 2017-2018, nous avons choisi un nouveau prestataire RESTORIA qui s'engage à une vraie cuisine confectionnée « tout maison » avec des repas de qualité, des circuits courts et locaux, des recettes régionales, 1 produit laitier fermier par mois et un produit bio/jour. Le prix du repas est de 3,20 € pour les maternelles, 3,50€ pour les primaires et 3,70€ pour les inscrits occasionnels.

Le paiement des repas s'effectue au terme du mois échu.

- En espèces ou chèque en régie, uniquement au secrétariat de la mairie
- Par virement à la trésorerie de Sorigny

En cas de séparation, les parents souhaitant que leurs frais soient répartis (garde alternée, agenda, etc..) doivent faire parvenir un courrier précisant cette répartition.

Le temps de pause méridienne reste sous la responsabilité de la Mairie. Un enfant pourra être exclu temporairement du restaurant scolaire pour indiscipline grave entraînant des perturbations dans le service (cf. règlement).

Les inscriptions sont prises en compte au regard des documents joints.

Le règlement intérieur est disponible en Mairie et sur le site www.saintecatherinedefierbois.fr.



Périscolaire

La municipalité propose chaque vendredi après midi :

- Des activités périscolaires (TAP) restant gratuites et facultatives avec une inscription obligatoire à l'année, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Les ateliers respectant le P.E.D.T. (consultable sur le site Internet de la commune et en mairie), sont animés par des personnels communaux et des personnels qualifiés de la C.C.T.V.I. L'inscription est obligatoire et elle vaut pour l'année 2017-2018. L'année scolaire 2017-2018 répondra aux objectifs du PEDT (projet éducatif du territoire) avec une continuité de projet autour du jardin d'école, des activités sportives, une sensibilisation au tri des déchets, des ateliers autour du livre en articulation avec les enseignements et autres interventions extérieures.
- Le règlement intérieur est disponible en Mairie et sur le site www.saintecatherinedefierbois.fr.
- Une aide aux devoirs aux élèves à partir du CE1 est proposée les lundi et jeudi de 16h30 à 17h30.
- Un accueil périscolaire de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7h30 à 9h et de 12h à 12h30 les mercredis.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le tarif est de 1€ la demi-heure et chaque demi-heure entamée compte pour une demi-heure pleine.



Extra-scolaire

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est proposé aux familles par la C.C.T.V.I , les mercredis à Sorigny et durant les vacances scolaires sur les différents communes adhérentes à la CCTVI. Un service gratuit de transport est également proposé. Les enfants déjeuneront à la Restauration de Sorigny. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'ALSH au 02.47.26.92.00 ou alsh.sorigny@tourainevalleedelindre.fr .